

COMMUNE DE CHANTELLE
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt et une heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Chantelle s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de Monsieur André BIDAUD, Maire de ladite commune, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation par Monsieur le Maire de ladite commune le vingt-six mai deux mil vingt-six.

Étaient Présents : Mesdames Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS, Isabelle FLEURY, Elodie HERBETTE, Virginie LADHUIE, Catherine MOLINARI, Sarah POUYET, Emilie SANCELME-SIBILISKY, Messieurs Pascal PALAIN, Jean Paul CHEVALIER, Stéphane BONNET, Julien CHARBONNEL, Christophe FOUILLOT, Julien GAYTE et Thierry ROLAND.

SECRETARIAT DE SEANCE

Conformément à l'article LI 2114 du code des communes, il convient de désigner un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Thierry ROLAND a été agréé, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

André BIDAUD propose la date du 9 juillet 2026.

En début de séance André Bidaud demande l'autorisation de compléter l'ordre du jour d'une délibération concernant une offre d'achat immobilière. Cette demande est acceptée.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 27 MARS 2026

A la demande de Madame Catherine MOLINARI le compte-rendu de la séance du 27 mars 2026 est immédiatement complété de sa remarque concernant la non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 : « Catherine MOLINARI a exprimé son grand regret concernant cette décision, alors que l'état connaît officiellement l'existence de la problématique « retrait-gonflement » depuis la rédaction du SCOT. Nous obliger à prendre ce dernier en considération pour concevoir le PLU ne doit pas le dédouaner de ses responsabilités et les réparations onéreuses mèneront sans doute les moins argentés d'entre nous à faire le minimum de travaux, donc à reproduire la situation actuelle. »

Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 27 mars 2026 ainsi rectifié est adopté à l'unanimité.

OFFRE D'ACHAT IMMOBILIÈRE

André BIDAUD fait part d'une offre d'achat immobilière concernant un ensemble immobilier situé 1-3 place de la libération à CHANTELLE, cadastrée C 272. Cette offre émane de Madame Emilie SANCELME -SIBILISKY et de monsieur Thibault SIBILISKY. Il demande à Emilie SANCELME-SIBILISKY de se retirer pendant les débats, cette délibération la concernant de façon directe.

André BIDAUD rappelle que ce bien immobilier avait été mis en vente à la suite de la délibération du conseil municipal du 24 janvier 2025 au prix de 90 000 € (quatre-vingt-dix mille Euros).

Il lit ensuite point par point le contenu de cette offre d'achat immobilière et notamment le prix proposé qui est de 80 000 € (quatre-vingt mille euros) hors frais de notaire et droits de mutation et la durée de validité de cette offre qui est fixée au 10 juin 2026.

Un débat s'instaure où il est notamment rappelé que le local commercial mis en vente est inoccupé et que la municipalité se doit de veiller à faciliter le maintien ou le développement de commerces sur la commune en saisissant toutes les opportunités qui se présentent.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants (Emilie SANCELME-SIBILUISKY n'ayant pas participé au vote), valide cette offre d'achat immobilière dans son intégralité et notamment le prix proposé qui est de 80 000 € (quatre-vingt mille euros) et autorise le Maire ou un adjoint à signer les documents relatifs à cette vente.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

André BIDAUD rappelle le rôle de cette commission qui est notamment d'émettre chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Cette évaluation influe directement sur le montant de la taxe foncière. Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué président de la commission, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double sur proposition du conseil municipal.

André BIDAUD soumet au Conseil municipal une liste de 24 candidats dont l'ensemble des membres du conseil et 8 membres extérieurs.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

André BIDAUD indique aux conseillers municipaux qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026 la commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée. Cette commission est composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet, d'un délégué du tribunal judiciaire désigné par le président du tribunal judiciaire et de suppléants. Les maires et les adjoints ne peuvent siéger dans cette commission.

André BIDAUD propose de nommer les délégués et suppléants suivants :

	Délégués	Suppléants
Commune	Virginie LADHUIE	Thierry ROLAND
Préfecture	Kévin DUPUIS	Pascal CZARNECKI
Tribunal	Odile BOURDAROT	Mickaël HERPOËL

Après délibération, le conseil municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.

VENTE D'UN PAVILLON EVOLEA :

André BIDAUD fait part de la demande de la Direction Départementale Territoriale, qui sollicite l'avis du conseil municipal sur un projet d'aliénation d'un pavillon locatif social vacant, appartenant à EVOLEA, situé au 6 rue des Généraux Morio à Chantelle.

Après discussion, il est décidé d'adresser à la DDT une demande d'informations complémentaires.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Modification d'horaire de l'éclairage public**

André BIDAUD informe le conseil qu'une demande a été faite au SDE pour repousser l'heure d'extinction de l'éclairage public à 23 heures de juin à fin août.

- **Création d'une junior asso**

Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS fait état de la création d'une « junior asso » devant donner un cadre pour les manifestations que les mineurs peuvent être amenés à réaliser (comme les barbecues de l'été organisés au mini-golf).

L'objectif étant de sécuriser ces activités et d'élargir la faculté d'obtenir des subventions au-delà de la sphère municipale.

- **Visite de l'UVE de Bayet**

André BIDAUD fait part de l'invitation du SICTOM, à l'intention des membres du conseil, à visiter l'UVE de BAYET.

A la majorité, la date du vendredi 4 décembre 2026 à 9h30 est retenue.

- **Organisation de la soirée folklorique du 18 juillet**

André BIDAUD demande à la commission Animation de faire le point sur l'organisation de la soirée folklorique du 18 juillet.

Le groupe Brésilien sera accueilli place de la Mairie à 17h30 puis dinera dans des familles avant de rejoindre la salle Robert Chardonnet à 20h30 pour la présentation du spectacle.

- **Rencontre associations / gendarmerie / pompiers / élus**

André BIDAUD propose d'organiser une rencontre entre le nouveau conseil municipal et les associations, les pompiers et les gendarmes afin que tout le monde fasse connaissance.

- **Soirée du 14 juillet**

À la suite d'une réunion avec l'amicale des pompiers et d'un commun accord avec la municipalité, il est décidé, pour des raisons de sécurité, de renoncer au feu d'artifice initialement prévu. Un concours de pétanque sera proposé à partir de 16 h.

- **Fête de la musique le 20 juin**

Julien CHARBONNEL indique que la Grande rue sera fermée à la circulation à partir de 16 heures. Cette année, ce n'est pas moins de 7 groupes locaux qui se produiront place de la mairie à partir de 19 h, sans oublier la présence d'une artiste d'Amérique Latine.

- **Point sur l'avancement du Plan Local d'Urbanisme**

André BIDAUD fait part du bon déroulement de l'étude du Plan Local d'Équipement menée par le cabinet REALITES & DESCOEUR.

- **Subvention**

Pascal PALAIN informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne a versé une subvention au salon l'Instant Coiffure au titre de l'aide au développement des petites entreprises, du commerce et de l'artisanat avec point de vente.

- **Remerciements**

- Au nom de la paroisse Saint-Vincent et en son nom personnel, l'Abbé Firmin IHOULA félicite André BIDAUD pour sa réélection en qualité de Maire de Chantelle.
- Claude RIBOULET, Président du Conseil départemental, félicite André BIDAUD pour la reconduction de son mandat de maire de Chantelle.
- La famille DAEMEN remercie le conseil municipal pour ses témoignages de soutien lors des obsèques de Mathis.
- Le bureau du CS Chantelle remercie Monsieur le maire et les membres du Conseil Municipal pour le versement d'une subvention de 600 € accordées au club.
Le conseil municipal en profite pour féliciter les joueurs et leur entraîneur pour leur montée en D2.
- Au nom d'Entraide et Solidarité, sa Présidente Joëlle RÉGERAT remercie la municipalité pour le soutien financier, l'intérêt et l'aide indéfectible apportés à l'association.

*L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal a été clos et les membres présents ont signé.
La séance est levée à 22 heures 45.....*